

06 – Remplacement des images de titres par la saisie numérique des données nécessaires aux paiements

Avec la nouvelle QR-facture, les données nécessaires aux paiements sont entièrement saisies par voie numérique. Les images de titres ne sont plus jointes. À l'avenir, vous n'aurez plus besoin d'effectuer la saisie après coup, ce qui vous permettra d'optimiser vos processus débiteurs.

De quoi s'agit-il et quelles sont les conséquences pour vous?

Bulletin de versement rouge (BV)

Par défaut, PostFinance vous livre aujourd'hui des images de titres pour les bulletins de versement rouges (BV) qui ont été remis au guichet ou par ordre de paiement papier. Si vous le souhaitez, nous pouvons, moyennant supplément, vous proposer une notification entièrement électronique des bulletins de versement (saisie après coup de données inscrites manuellement sur le BV).

Bulletin de versement orange (BVR)

La ligne de codage du bulletin de versement contient toutes les données importantes pour le traitement du paiement. Il n'est donc pas remis d'images de titres. Si le montant sur le bulletin de versement n'est pas imprimé et qu'il a été inscrit manuellement par le destinataire de la facture, le montant est saisi après coup au format numérique. Cette saisie après coup est payante pour l'émetteur de la facture.

QR-facture

Avec la nouvelle QR-facture, les données nécessaires aux paiements sont entièrement saisies au format numérique par PostFinance pour des raisons de réglementation. Pour vous, cela présente l'avantage que vous recevez toutes les données nécessaires au format numérique et que vous pouvez les traiter

de manière automatisée. La majeure partie des données nécessaires aux paiements doit être livrée par l'émetteur de la facture dans le code QR au format numérique. Il n'est possible d'inscrire manuellement des données que dans deux champs, à savoir dans le champ «Montant» et le champ «Débiteur» (payable par nom/adresse). Si ces données ne sont pas livrées dans le code QR, les champs correspondants doivent être complétés manuellement aussi bien dans la section paiement que sur le récépissé. D'autres compléments ne sont pas autorisés.

Si de telles sections de paiements QR contenant des indications manuscrites sont remises au guichet ou par ordre de paiement papier, PostFinance procédera par défaut à une saisie après coup et livrera les données au format numérique. Il ne sera plus remis d'images de titres avec les QR-factures.

Les frais de saisie après coup seront débités à l'émetteur de la facture. Le prix par saisie après coup du champ «Montant» s'élève à CHF 0.04. Le prix par saisie après coup du champ «Débiteur» s'élève à CHF 0.80. Ces frais ne sont facturés que si ces champs sont remplis à la main dans la section paiement QR.

Modifications à vérifier dans vos systèmes et processus

État actuel

Par défaut, PostFinance vous livre aujourd'hui des images de titres pour les bulletins de versement rouges (BV) qui sont remis au guichet ou par ordre de paiement papier. La saisie intégrale des BV est une offre facultative et payante de PostFinance pour saisir au format numérique les versements effectués avec le bulletin de versement rouge (BV) et ainsi recevoir une notification par voie électronique. Vous pouvez ainsi traiter vos bulletins de versement rouges facilement et efficacement. Aucune image de titre n'est livrée avec les bulletins de versement orange (BVR) puisque la ligne de codage contient toutes les informations nécessaires aux paiements. Si le montant sur le bulletin de versement n'est pas imprimé et qu'il a été inscrit manuellement par le destinataire de la facture, une saisie après coup, payante, sera effectuée.

Avec le passage à la QR-facture

Qu'est-ce qui change?

Avec la nouvelle QR-facture, toutes les données de facture sont entièrement saisies au format numérique. Cela présente pour vous l'avantage que vous recevez toutes les données nécessaires aux paiements au format numérique et que vous pouvez les traiter facilement et efficacement.

S'agissant des QR-factures, les compléments manuscrits sont gérés de manière restrictive. Il n'est possible d'inscrire manuellement des données que dans deux champs, à savoir dans le champ «Montant» et le champ «Débiteur» (payable par nom/adresse). Si des données ont été inscrites manuellement dans ces champs, PostFinance les saisira automatiquement au format numérique – si ces champs ne sont pas déjà remplis dans le code QR. Cette saisie après coup est payante pour l'émetteur de la facture.

Que faut-il faire?

Nous vous recommandons de transmettre toutes les données nécessaires aux paiements, y compris les indications «Montant» et «Débiteur», dans le code QR et de renoncer aux données manuscrites sur la section paiement QR ou le récépissé. Aucune image de titre n'est jointe aux QR-factures car toutes les informations nécessaires aux paiements sont disponibles au format numérique. Le cas échéant, adaptez vos processus pour pouvoir traiter ces données efficacement et de manière automatisée.

Quel est l'intérêt?

Avec la nouvelle QR-facture, les données de facture sont entièrement saisies au format numérique. Les images de titres ne sont plus jointes. À l'avenir, vous n'aurez plus besoin d'effectuer la saisie après coup, ce qui permettra d'optimiser vos processus débiteurs.

Informations complémentaires

www.postfinance.ch/fqr